

COMMUNIQUÉ
2 juin 2014

**LOI VIEILLISSEMENT EN CONSEIL DES MINISTRES :
AU-DELÀ DES INTENTIONS POSITIVES
DOIVENT SE DESSINER DE VRAIES PERSPECTIVES**

Le premier élément positif du projet de Loi est simplement d'exister ; l'AD-PA espère qu'il permettra de mettre en évidence les retards français et d'améliorer la place des aînés dans la société à travers des échanges publics qu'il va susciter.

Au-delà, l'État devra engager de vrais arbitrages budgétaires en faveur de nos aînés fragilisés afin qu'ils bénéficient de plus de temps et d'attention, et que la solidarité nationale fasse baisser les coûts intolérables qu'ils supportent en établissement, et de plus en plus à domicile.

Avec des ressources réduites aux 650 millions € de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), les ambitions du présent texte sont nécessairement modestes.

Augmenter l'APA à domicile, mieux aider les aidants, revaloriser un peu les salaires des professionnels à domicile est utile et positif même s'il faudra aller beaucoup plus loin pour dépasser la crise grave que vit le secteur.

Dans ce contexte financièrement contraint, l'AD-PA portera, pendant les débats parlementaires, ses propositions pour que les établissements deviennent des domiciles, pour que les coordinations soient développées sur l'ensemble du territoire, pour un vrai choc de simplification.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées.